



ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Novembre 2018



Tout signalement nécessitant une action urgente doit être doublé d'un appel téléphonique

[www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)  
Surveiller, signaler, gérer > Signaler ou déclarer à l'ARS